



PROCÈS-VERBAL

Commission Ententes et Volontariats N° 4 Réunion du 30 août 2021

Présidence : M. Tony CIZEAU

Présents : MM. Jean-Michel DENONIN – Laurent LEGENDRE

Invités : Mme Julie BOURGEGEIS – M. Antoine EVRAS

☆☆☆☆☆☆☆☆

VOLONTARIATS :

Concernant le PV N° 3, paru le 27 août dernier de la Commission des Ententes et Volontariats et pour faire suite à la correspondance du groupement Cœur de Sologne concernant les volontariats D2, la commission Départementale a réexaminé les demandes de volontariats D2 Jeunes pour la saison 2021/2022 – Phase 1.

Il s'avère que les volontariats de Cœur de Sologne en catégorie U13 et U15 ainsi que ceux de Chouzy/Onzain AS en catégorie U13 n'ont pas été pris en compte bien que ceux-ci aient été envoyés dans les délais.

La Commission Départementale reconnaît cette erreur et présente ses excuses au groupement de Cœur de Sologne et au club de Chouzy/Onzain.

La Commission Départementale a pris en compte ces deux demandes de volontariats pour la saison 2021/2022. De ce fait, dans la catégorie U13, 18 équipes seront retenues pour évoluer en D2 au lieu de 16 équipes.

Vous trouverez en annexe n°1 – le classement modifié des volontariats D2 Jeunes (U11 à U15) pour la saison 2021/2022 - Phase 1.

Quelques places étant encore disponibles, une relance acte de candidature Volontariat pour les U11 et U15 Départemental 2 pour la phase 1 sera envoyée aux clubs. Les demandes seront traitées par ordre de réception.

Nous demandons aux clubs souhaitant faire acte de candidature de volontariat U11 D2 et U15 D2 de remplir le dossier et de retourner celui-ci **en format excel avant le mardi 31 août 2021** à l'adresse mail suivante : jbourgeois@loir-et-cher.fff.fr

La date limite d'engagement pour les équipes retenues en U13 D2 et U15 D2 est fixée au dimanche 05 septembre 2021 via footclub.

La date limite d'engagement pour les équipes en U13 D3, U15 D3 et U18 D2 est fixée au dimanche 05 septembre 2021 via footclub.

La date limite d'engagement pour les équipes retenues en U11 D2 est fixée au mercredi 8 septembre 2021 via footclub.

La date limite d'engagement pour les équipes en U11 D3 est fixée au mercredi 8 septembre 2021 via footclub.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel Général dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 192 des Règlements Généraux de la F.F.F.

**Le responsable de la Commission
Tony CIZEAU
Publié, le 31 août 2021**